

**REIGNIER
ÉSERY**

Commune de REIGNIER-ÉSERY

Délibération du CONSEIL MUNICIPAL**Nombre de conseillers**

En exercice : 29

Quorum : 15

Présents : 17

Votants : 22

L'an deux mille vingt-quatre, le 24 septembre, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à 19h00, dans la salle du conseil, sous la présidence de Lucas PUGIN, Maire.

Date de la convocation : 18 septembre 2024

Délibération adoptée à l'unanimité

Présents : MM Lucas PUGIN, S. LE MOAL, D. GERELLI-FORT, B. MARQUET, André PUGIN, S. JAVOGUES, G. SUATON, J-L. MAULET, P. SAUVAGET, P. VIDONNE, R. DIAKHATÉ, F. CONTAT, C. MEYNET, C. PEGUET, J-L LACHENAL, Olivier VENTURINI et Virna VENTURINI

Procurations : MM. É. BOUCHET à B. MARQUET, I. SAGE à D. GERELLI-FORT, N. SEMLAL à S. LE MOAL, V. JACQUEMOUD à Lucas PUGIN et S. ROUGET à S. JAVOGUES

Excusée : Mme S. BIOLLUZ

Absents : MM. A. MIZZI, T. GAL, G. GAUTHIER, S. MILLOT-FEUGIER, D. EISACK et P. BARON

Secrétaire de séance : M. G. SUATON

2024DELIB107 ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ÉCOLES

7.10.1 Subventions et secours

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les effectifs scolaires des élèves pour l'année scolaire 2023-2024, répartis en 36 classes,

Vu l'avis de la commission enfance-jeunesse en date du jeudi 27 juin 2024,

Considérant l'intérêt de financer les activités sportives et culturelles des écoles de Reignier-Ésery,

Après l'exposé de Madame Stéphanie LE MOAL, Maire-adjointe déléguée à la santé, solidarité et au social,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Article 1 : **Accorde** aux écoles de Reignier-Ésery, au titre de l'année scolaire 2023-2024 une subvention pour les projets pédagogiques pour un montant total de 1 054,22 € :

Ésery	2 classes, 50 élèves	Ecomusée	565,72€	
Les Vents Blancs	3 classes, 74 élèves	Aigles du Léman	193,50€	506,50€ de reliquat déjà versé
Les Vents Blancs	1 classe, 24 élèves	Maison du Patrimoine	295€	

Envoyé en préfecture le 02/10/2024

Reçu en préfecture le 02/10/2024

Publié le

ID : 074-217402205-20240924-2024DELIB107-DE



Les Vents Blancs	2 classes, 45 élèves	Filenvol	0€	923€ de rattachement déjà versé
------------------	----------------------	----------	----	---------------------------------

Article 2 : Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire, ou son représentant dans l'ordre du tableau en cas d'empêchement, pour l'exécution de la présente délibération.

Le Secrétaire de Séance

Guy SUATON

Le Maire

Lucas PUGIN



Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente

Publiée le **2 OCT. 2024**

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat, de son affichage et de sa notification. Les recours gracieux prolongent les délais de recours contentieux.